

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2021

L'an DEUX MIL VINGT ET UN, le mercredi 10 mars à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Averdon se sont réunis dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur MOELO Didier, Maire.

Présents (12) :

MOELO Didier (Maire) - HALLOUIN Nathalie - PINAULT Jean-Pierre - CALLU Thierry - BIGUET Jean-Luc - CORDIER Géraldine – DUGET Gilbert — LE CALVÉ Jean-François - LIDON Damien - RICHARD Pauline - QUINIOU Martine - PICHON Laurent

Excusés (3) : ARQUILLE Laurent a donné procuration à BIGUET Jean-Luc - FORRIAR Stéphanie a donné procuration à PINAULT Jean-Pierre - MAUPETIT Maryse a donné procuration à CALLU Thierry

Désignation du secrétaire de séance : CORDIER Géraldine

ORDRE DU JOUR :

- 1 – Acquisition de parcelles cadastrées AB 37 - AB 38 et AB62**
- 2 - Acquisition d'une parcelle cadastrée E72 – annule et remplace la délibération 2020-43**
- 6 - Questions diverses**

Délibération 2021-08 : Acquisition de parcelles cadastrées AB37 – AB38 et AB62

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la carte communale approuvée le 23 janvier 2006,
Vu les terrains cadastrés :
AB37 d'une contenance de 18 950m² appartenant à Monsieur Jackie DARDE,
AB 38 d'une contenance de 596 m² appartenant à Messieurs Jackie et Roger DARDE,
AB 62 d'une contenance de 5 123 m² appartenant à Monsieur Jackie DARDE,
Vu l'accord avec Messieurs Darde les propriétaires,
Considérant que l'acquisition de ces parcelles peut permettre l'agrandissement de notre terrain de loisirs,

Entendu le rapport de Monsieur le Maire et sur sa proposition,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- Décide d'acheter à Messieurs Darde les terrains cadastrés AB 37, AB 38 et AB 62 situés chemin des garennes d'une contenance totale de 24 669 m², classés en zone N à 1.20€ le m² soit un montant total d'acquisition de 29 602.80 €.
- Approuve l'intégration dans le domaine public communal des parcelles
- Dit que les frais de notaires seront à la charge de la commune.
- Dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2021
- Autorise Monsieur le Maire à signer la promesse de vente et l'acte authentique d'acquisition ainsi que tous les documents afférents à cette opération qui seront dressés par l'Etude de Maître BRUNEL, notaire à Blois.

Délibération approuvée à l'unanimité.

Délibération 2021-09 : Demande de subvention amendes polices

Monsieur le Maire expose que le propriétaire de la parcelle cadastrée E72 située aux Abats, d'une superficie de 394 m², a revu le prix de vente de son terrain à la hausse. Initialement de 750€, il nous propose à ce jour un prix de 1 000€.

L'assemblée délibérante à l'unanimité :

- ▶ autorise l'acquisition d'un terrain cadastré E 72 d'une contenance de 394 m² appartenant à Monsieur Ludinard pour un montant de 1 000 €.

- ▶ autorise l'intégration dans le domaine public communal de la parcelle E 72
- ▶ dit que les frais de notaires seront à la charge de la commune.
- ▶ autorise le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à cette acquisition.

Délibération approuvée à l'unanimité.

Questions diverses

Un centre de vaccination éphémère s'est tenu sur la commune de La Chapelle Vendômoise. Etant donné le peu de vaccins (5) réservés à la commune d'Averdon pour les personnes âgées de plus de 75 ans, le choix a été de communiquer le nom de celles et ceux qui s'étaient spontanément présentés en mairie. L'opération sera renouvelée le 16 mars pour à nouveau 5 vaccins. La liste des personnes inscrites résulte du même principe que précédemment. Dans l'éventualité où de nouvelles dates de vaccin seraient proposées, les habitants d'Averdon de plus de 75 ans sont invités à se manifester à la mairie ou auprès d'un membre de l'équipe municipale.

Dans le cadre des prochains travaux de réaménagement de la mairie, un audit énergétique a été réalisé. Il révèle que des travaux d'isolation des bâtiments sont incontournables.

Concernant Les murs extérieurs : l'équipe municipale considère qu'ils ne pourront être isolés que par l'intérieur afin de ne pas modifier l'aspect extérieur des façades.

Le bloc sanitaire sous le préau apparaît être un gouffre énergétique. L'idée proposée est que celui-ci ne fasse pas l'objet de transformations mais qu'il soit plutôt condamné en période hivernale pour éviter la mise en marche des radiateurs électriques. Il faudra s'assurer que la mise hors gel des sanitaires soit possible.

Des WC situés à côté de la salle des fêtes seront ouverts au public. Il faudra mettre en place une signalétique pour leur repérage.

L'éclairage LED à l'intérieur du bâtiment semble évident.

Pour ce qui est de la ventilation des locaux, il faudra revoir avec l'architecte la nécessité de ventiler toutes les pièces. De cela découlera le choix d'une ventilation à simple ou double flux. Attention tout de même sur le fait que la ventilation de toutes les pièces représenterait une perte calorifique.

Concernant le chauffage : au vu de l'opportunité des travaux qui vont être engagés, le conseil municipal s'interroge sur le maintien en place de la chaudière à fioul. Si l'audit présente des simulations avec d'autres systèmes comme les pompes à chaleur, le souhait est émis d'avoir également une simulation de l'intérêt d'une chaudière à pellets et également du coût de fonctionnement de la chaudière actuelle avec isolation future du bâtiment prise en compte.

Le Président du Sivos, Jean-François le Calvé, fait part d'un incident survenu le 8 mars dernier. Un enfant du regroupement scolaire était en possession d'un couteau dans le bus. Il a été décidé d'exclure cet enfant du bus et de la cantine pendant une semaine.

La prochaine réunion de conseil municipal est fixée au 25 mars 2021.

La séance est levée à 19 heures 05.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2021
EMARGEMENT**

MOELO Didier	Maire	
HALLOUIN Nathalie	Adjointe	
PINAULT Jean-Pierre	Adjoint	
CALLU Thierry	Adjoint	
BIGUET Jean-Luc	Adjoint	
ARQUILLE Laurent	Conseiller	<i>Pouvoir à BIGUET Jean-Luc</i>
CORDIER Géraldine	Conseillère	
DUGUET Gilbert	Conseiller	
FORRIAR Stéphanie	Conseillère	<i>Pouvoir à PINAULT Jean-Pierre</i>
LE CALVÉ Jean-François	Conseiller	
LIDON Damien	Conseiller	
MAUPETIT Maryse	Conseillère	<i>Pouvoir à CALLU Thierry</i>
PICHON Laurent	Conseiller	
QUINIOU Martine	Conseillère	
RICHARD Pauline	Conseillère	